

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-**  
**COMMUNE**  
**NOUVELLE**

2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62  
☎ 02.96.31.69.08  
mairie@jugonleslacs-cn.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**POUVOIRS** : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

**Absents** : Mme Servane GESRET, M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET, M. Thierry LÉBOUCHER

**Secrétaire de séance** : M. Jacky GILLET

Date de la convocation et d'affichage : 13 janvier 2023

Objet de la Délibération  
n°2023-002

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 19                                  |

### - FINANCES :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention pour un voyage scolaire d'une élève au Lycée Saint Joseph de Lamballe : Le coût du voyage itinérant en Irlande du 5 au 14 mai 2023 est de 680 € pour la famille. M. le Maire rappelle la règle applicable : la subvention est de 20% du coût du voyage avec un plafond fixé à 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour verser une subvention de **50 € à la famille**.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

